

Projet Interreg Channel Payments for Ecosystem Services (CPES)

Mots clés

Financement public - Aides de minimis - Qualité de l'eau
– Aires d'alimentation de captages



Contexte de développement du PSE

Débuté en novembre 2017, le projet européen Channel Payments for Ecosystem Services (CPES) a pour mission d'améliorer sensiblement la qualité de l'eau dans un certain nombre de rivières et de lacs situés dans le sud de l'Angleterre et le nord de la France. Pour cela, six projets pilotes de PSE (Paiement pour Services Environnementaux) sont mis en œuvre de chaque côté de la Manche. Le projet réunit 14 partenaires (universités, syndicats d'eau, Agence de l'eau, bureau d'étude) et s'étale sur une durée de 4 ans.

- 1- Estuaire de Salcombe Kingsbridge
- 2- Prairies calcaires des South Downs
- 3- Rivière Western Rother
- 4- Bassin d'alimentation de captage du Tremblay-Omonville
- 5- Aire d'Alimentation des Sources de la Vigne
- 6- Lac au Duc



Le projet Interreg est parti d'une analyse des MAEC, qui se révèle insuffisante sur plusieurs points : adhésion limitée des agriculteurs sur les territoires étudiés, en lien avec des coûts de transaction¹ trop élevés pour les agriculteurs et organismes payeurs, et des montants pas suffisamment incitatifs (prise en compte du surcoût et du manque à gagner seulement dans le calcul du montant du MAEC). Les différents acteurs ont donc voulu expérimenter un nouvel outil, les PSE hors du cadre de la Politique Agricole Commune, pour répondre à la problématique de qualité de l'eau.

Les différents acteurs ont facilement adhéré au projet (collectivités territoriales, syndicats d'eau, agriculteurs...). L'intérêt pour les financeurs publics est d'éviter des investissements futurs dans des méthodes de traitement de l'eau si la pollution continue.

Service environnemental visé

Obtenir une amélioration durable de la qualité de l'eau. Selon les sites, problèmes environnementaux spécifiques : eutrophisation, dépassements ponctuels des normes de la qualité de l'eau en azote et/ou phosphore...

Parties prenantes

Fournisseurs du service : exploitations agricoles volontaires sur les aires d'alimentation de captage
Financeurs du projet : projet de 4 millions d'€, avec le cofinancement du Fond Européen de Développement Régional à hauteur de 2,8 millions d'€ + financement des collectivités et syndicats d'eau, et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

¹ Coûts de transaction : coûts associés à la gouvernance et à la gestion d'un instrument

Contrats et mode de calcul du paiement : exemple du bassin d'alimentation de captage du Tremblay-Omonville

Les contrats sont prévus pour une **durée de 6 ans**, et ont été co-construits avec le SEPRN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neaubourg) et le monde agricole.

Chaque agriculteur a le choix de mettre en place un ou plusieurs changements de pratiques : mise en place de couverts végétaux entre deux cultures, contrôle de la fertilisation azotée, système de rotation de cultures... L'objectif de ces changements est de limiter la pollution azotée dans l'eau. Une animation technique agronomique est mise en place sur les territoires. Le **paiement se fait au résultat** sur la base d'un indicateur commun : le Reliquat d'Entrée Hiver (REH), mesuré annuellement et pour chaque exploitation. L'objectif à atteindre est inférieur à la norme réglementaire sur le REH. A noter que la pollution aux nitrates a une inertie de 30 ans et qu'il est trop tôt pour voir l'effet des changements de pratiques via le dispositif de PSE sur la qualité de l'eau.

Le montant du paiement a été le fruit d'une **négociation** de plus de six mois entre les agriculteurs et les financeurs. Le paiement se compose de **deux parties** : un **paiement sur la performance individuelle**, sur base de l'indicateur de résultat (REH), et un **paiement sur le bonus collectif**. Plus le nombre d'agriculteurs engagés dans le PSE augmente, plus la part « bonus collectif » augmente. Si un agriculteur n'atteint pas le résultat sur le REH fixé, il peut tout de même toucher la part « collective » du paiement pour l'encourager à poursuivre ses efforts. Il peut également bénéficier d'un accompagnement technique spécifique. La part « bonus collectif » a pour objectif de créer une dynamique collective sur les territoires, et d'atteindre une masse critique d'agriculteurs nécessaire pour l'atteinte des objectifs environnementaux.

Premiers résultats

Sur 129 exploitants agricoles présents sur l'aire d'alimentation de captage du Tremblay-Omonville, 47 se sont engagés dès la première année dans des contrats de PSE (correspondant à 65% de la SAU du territoire). Sur les 47 contrats signés, 77% ont atteint l'objectif fixé sur le REH.

Cadre juridique

La base juridique des PSE du projet est le respect de la **règle des minimis**. Cependant, du fait du plafonnement de cette règle, les gestionnaires courent le risque de ne pas effectuer les paiements à certains agriculteurs et donc, rompre les engagements initialement convenus dans les contrats. Une solution serait de faire appel à des financements privés qui prendraient la relève en cas d'impossibilité d'un financement public des PSE. Les gestionnaires devraient alors passer par des montages financiers type partenariat public-privé (PPP) dont les modalités juridiques restent encore à définir.

Comparaison avec les MAEC

Les PSE se différencient donc des MAEC via une approche par la **performance individuelle et par l'action collective**. Le PSE inclut à la fois une réflexion sur la performance environnementale et sur la viabilité économique, contrairement aux MAEC qui couvrent seulement les surcoûts.

Poursuite du projet

Le projet permettra de produire une boîte à outils sur les PSE, transposables à d'autres territoires/services environnementaux.

Plus d'infos

[Site internet du projet Interreg](#)



Fiche réalisée par Chloé Steinmetz, stagiaire au Conseil régional sur la thématique des paiements pour services environnementaux (Master 2 Economie de l'Environnement) entre mars et juillet 2020. Les éléments repris dans ce document sont propres à leurs auteur et n'engagent pas les personnes, sociétés ou organismes cités. Pour citer ce document : Steinmetz Chloé, 2020. Fiche exemple de PSE : Interreg CPES.